



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metallurgie

Question écrite n° 44984

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de la petite et moyenne industrie du decolletage. La plupart des petites et moyennes industries du decolletage disposent de capitaux propres tres insuffisants par rapport a leur chiffre d'affaires et aux investissements qu'elles doivent realiser pour moderniser leur outil de production et s'adapter aux besoins du marche. La croissance et le developpement de l'industrie du decolletage sont menaces par ce desequilibre structurel des PME de cette branche d'activite. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour inciter les industriels du decolletage a recapitaliser leur entreprise afin de preserver l'avenir de ce secteur d'activite.

Texte de la réponse

L'industrie francaise du decolletage, qui est particulierement concentree en Haute-Savoie, est surtout d'une majorite d'entreprises moyennes et petites. La situation de celles-ci est souvent contrastee. En effet, certaines entreprises, qui se situent sur des creneaux tres rentables, sont mieux protegees des aleas que d'autres qui executent des pieces a faible valeur ajoutee. Au plan economique, une etude que vient de realiser la succursale de Cluses de la Banque de France a partir des bilans d'un echantillon d'entreprises de decolletage pour l'annee 1995, fait ressortir que la structure financiere des petites et moyennes entreprises de la vallee de l'Arve reste plutot saine dans l'ensemble. Cette etude conclut, notamment, que ces entreprises presentaient, a fin 1995, une structure financiere equilibree et avaient maintenu leur rentabilite a un niveau convenable. Toutefois, dans certains cas, le manque de fonds propres penalise le developpement potentiel de ces petites entreprises. Le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications a mis en place des procedures d'aides visant justement a accompagner l'obtention par l'entreprise d'une meilleure competitivite et a l'assister dans ses choix importants : investissements productifs, nouvelles technologies, nouveaux marches. Les directions regionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement sont chargees de mettre en oeuvre ces mesures de la maniere la plus adaptee au cas de chaque entreprise. Enfin, deux importantes mesures fiscales doivent contribuer au renforcement des fonds propres de la plupart des PME. La premiere concerne le relevement du plafond du credit d'impot dont peuvent beneficier les particuliers qui investissent dans des entreprises realisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 140 millions de francs. La seconde permet aux PME qui realisent un chiffre d'affaires annuel inferieur a 50 millions de francs de beneficier, sous certaines conditions, d'un taux d'imposition reduit sur une fraction du benefice reinvesti.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44984

Rubrique : Metaux

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5869

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 134